

France contre UE : Montebourg donne raison à Zemmour

écrit par Christine Tasin | 23 décembre 2021



Le bras de fer qui oppose la Pologne à l'UE parce que la Pologne vient de déclarer haut et fort que son tri est supérieur aux lois européennes préfigure celui qui aura lieu si Zemmour est élu.

*Aujourd'hui, la Commission européenne a décidé de lancer une [procédure d'infraction](#) contre la Pologne en raison de **graves préoccupations concernant le Tribunal constitutionnel polonais et sa jurisprudence récente**. Le Tribunal constitutionnel, dans ses arrêts des 14 juillet 2021*

et 7 octobre 2021, a considéré les dispositions des traités de l'UE incompatibles avec la Constitution polonaise, remettant expressément en cause la primauté du droit de l'UE. La Pologne dispose de deux mois pour répondre à la lettre de mise en demeure.

<https://www.fdesouche.com/2021/12/22/pologne-la-plus-haute-juridiction-du-pays-a-ainsi-affirme-la-primaute-du-droit-polonais-sur-le-droit-europeen/>

Zemmour a d'ores et déjà affirmé qu'un simple referendum par lequel les Français décideraient que leurs lois seraient dorénavant supérieures à celles de Bruxelles et des traités internationaux.

Et voilà que le gaucho Montebourg qui veut nous faire croire qu'il serait souverainiste malgré son parcours/passif vient apporter de l'eau au moulin du candidat patriote :

COMMUNIQUE D'ARNAUD MONTEBOURG

Le retour de la souveraineté de la France passera par la supériorité de la loi française sur les décisions européennes.

Le Tribunal Constitutionnel de la République de Pologne vient de juger que la Constitution de cet État Membre l'emportait sur certaines lois de l'Union européenne et sa Présidente a dénoncé « l'ingérence de la Cour de justice de l'UE dans le système juridique polonais ».

La Commission Européenne a réagi hier en réaffirmant ce qu'elle désigne comme les principes fondateurs de l'ordre juridique de l'UE : « Le droit de l'Union Européen doit -selon elle- primer les droits nationaux, y compris les dispositions constitutionnelles ». Et selon elle encore, « tous les arrêts de la Cour de Justice lieraient toutes les autorités des États membres. »

La Commission Européenne a décidé de sanctionner financièrement la Pologne.

La décision du Tribunal Constitutionnel d'un État membre quel qu'il soit est souveraine et nul ne peut s'y opposer, pas même la Commission Européenne qui ne dispose d'aucune légitimité démocratique.

L'affirmation par la Pologne de sa souveraineté nationale par le droit est un événement important.

La France qui ne partage pas les mêmes orientations politiques que la Pologne, devra néanmoins procéder à la même affirmation de la supériorité de ses lois sur les décisions européennes.

Aujourd'hui, 60% de nos normes sont d'origine européenne, et les intrusions permanentes de la Commission Européenne dans nos choix sont devenues inacceptables. La destruction méthodique par Bruxelles de nos services publics nationaux, l'explosion des prix de l'énergie, ou l'organisation inadmissible du dumping social à domicile par la directive des travailleurs détachés, sont le résultat de cette perte de souveraineté que nous devons rétablir, en réaffirmant la supériorité des lois françaises sur les décisions européennes. J'ai proposé un référendum à l'été 2022 organisant cette nouvelle répartition des pouvoirs publics.

La France rejoindra alors la Pologne et l'Allemagne, dont la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a, par deux fois, remis en cause la légalité de décisions européennes.

Ce rétablissement des souverainetés nationales contre l'intégration juridico-politique européenne, prépare une restructuration politique puissante de l'Union Européenne afin que celle-ci se consacre aux tâches utiles aux européens plutôt qu'à multiplier les ingérences abusives dans la vie domestique des Nations européennes. C'est là le seul chemin acceptable vers la survie d'une Union dont nous avons besoin pour protéger les États européens des menaces dans la montée mondiale de la guerre économique.

Contact presse :

presse@laremontada.fr

laremontada.fr

1

Le voilà même qui emprunte à Zemmour le principe de la reconquête... sans le dire, alors il parle de remontada (définition wikipedia : « *Remontée de score inattendue permettant à l'équipe qui perd d'emporter la victoire dans un match de football, alors qu'il y avait un grand écart de points entre les deux équipes ; par extension, victoire inespérée d'une équipe ou d'un joueur lors d'une compétition, quelle qu'elle soit.* »^{1,2}.)

Evidemment, le bougre ne peut pas parler de *Reconquête*, voire de *Reconquista*, alors il est obligé d'utiliser une métaphore footballistique... **Montebourg se voudrait le Zemmour de gauche, à qui peut-il encore faire illusion, lui qui a accepté de faire partie des ministres du dégénéré et incapable Hollande ?**

C'est Zemmour qui résume le mieux Montebourg : 24 h de courage, une vie de lâchetés.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/11/09/catastrophe-montebourg-fait-du-le-pen-sandrine-rousseau-denonce-son-concurrent/>

Pour en savoir plus sur Montebourg, voir aussi :

<https://resistancerepublicaine.com/?s=Montebourg>

En tout cas, il est clair que, sur tous les points, immigration, islam, souveraineté populaire... c'est Zemmour qui impose les thèmes de la campagne et qui contraint ses adversaires, quoi qu'ils en aient, à « droitiser »/ »patriotiser » leur discours... Même Macron durcit le ton sur l'immigration. La faute à l'immigration ? La faute à l'insécurité ? Que nenni, la faute à Zemmour !